

Soutenir la communication des personnes sourdaveugles

Le double handicap sensoriel de la surdicécité pose des défis dans presque tous les domaines du quotidien. L'aide d'assistant-es en communication contribue à préserver la qualité de vie.



© Depositphotos

Par Tina Aeschbach, cheffe du centre de compétence en surdicécité acquise, UCBA

La surdicécité est une forme de handicap peu connue du grand public, qui touche actuellement environ 57'000 personnes en Suisse ^[1]. Le fait d'être limité dans ses capacités tant visuelles qu'auditives représente un obstacle à l'utilisation de la stratégie de compensation qui permet à une personne en situation de déficience auditive de compenser l'ouïe par la vue et à une personne en situation de handicap visuel de compenser la vue par l'ouïe.

Ce double handicap sensoriel confronte donc ces personnes à diverses difficultés, petites et grandes. Ainsi, une personne malentendante-malvoyante ne pourra peut-être pas choisir la lecture labiale comme forme de communication de substitution, étant donné qu'elle ne distingue pas clairement le visage de son interlocuteur. Pour que l'échange réussisse, aussi bien la personne concernée que son entourage doivent apprendre de nouvelles formes de communication, adaptées aux besoins individuels de cette personne. La surdicécité ne peut ainsi pas être considérée isolément puisqu'elle a un impact décisif sur l'interaction sociale. De ce fait, elle inclut et implique aussi toujours l'entourage.

Défis posés par la surdicécité

Les personnes atteintes de surdicécité sont confrontées à des défis particuliers dans de nombreux domaines de la vie quotidienne. Comme l'illustre l'exemple précédent, la communication avec autrui peut être compliquée. La personne concernée ne percevant pas suffisamment les informations visuelles et auditives, l'orientation et la mobilité s'en trouvent également entravées. Une autre difficulté constitue l'accès à l'information : souvent, les conditions permettant à la personne de bien s'informer ne sont pas réunies.

Pour réduire ou contourner ces barrières, les personnes malentendantes-malvoyantes développent des stratégies, apprennent à utiliser des moyens auxiliaires ou recourent au soutien de leur entourage.

L'assistance en communication fait partie des prestations professionnelles mises à la disposition des clientes et clients des sept services spécialisés en surdicécité de l'UCBA, présents dans toute la Suisse. Sur demande, une ou un assistant en communication (AsCom) accepte un mandat dans un cadre clairement défini et l'exécute, moyennant des honoraires.

Tâches des assistant-es en communication

L'assistante ou l'assistant en communication accompagne les personnes en situation de surdicécité pour régler des tâches importantes, professionnelles ou courantes, ou pour participer à la vie sociale ou culturelle. Chaque mandat implique en général la maîtrise d'une forme de communication pour pouvoir échanger avec un tiers. Les activités principales de l'assistante ou l'assistant en communication sont :

- Assurer la communication interpersonnelle, ce qui ne se limite pas à de l'interprétation
- Effectuer des recherches thématiques
- Faciliter l'accès à l'information en général (et en particulier dans la réalisation de tâches administratives, d'activités culturelles et de loisirs)
- Assurer la transmission d'informations préliminaires, d'informations sur l'environnement, la sauvegarde et le suivi (la vérification) de l'information
- Prodiguer un soutien à la mobilité et un accompagnement en lien avec l'assistance en situation de communication et / ou l'accès à l'information

Les AsCom peuvent être mandaté-es, par exemple, pour accompagner un individu en situation de surdicécité à un cours, à une réunion de famille ou de travail, à une conférence, à une visite guidée ou à une consultation médicale ou thérapeutique. Ils et elles peuvent également être chargé-es d'effectuer une recherche sur internet, d'écrire des procès-verbaux ou d'aider à accomplir des tâches administratives.

Formation d'assistance en communication

La nature et la fréquence de l'aide souhaitée varient en fonction du type de surdicécité et suivant les personnes. Afin de permettre l'autodétermination et de répondre aux besoins des personnes concernées, l'UCBA a créé une formation spécifique d'assistance en communication.

Les participant-es à la formation apprennent ce qu'est la surdicécité. Elles et ils sont sensibilisé-es aux effets de ce handicap au quotidien sur les personnes concernées et leur entourage. L'un des points forts constitue d'une part l'accompagnement de la cliente ou du client concerné par une personne voyante, c'est-à-dire comment la ou le guider et, d'autre part, la familiarisation avec les différentes formes de communication. De plus, les participant-es s'exercent à décrire l'environnement afin de faciliter l'accès à l'information et de promouvoir la participation des personnes concernées à la société. Ils apprennent également à adapter la communication écrite aux besoins de celles et ceux qu'ils accompagnent. D'autres aspects importants de la formation portent sur les questions éthiques, ainsi que sur la promotion de la responsabilisation. Un stage doit aussi être effectué. Il permet aux futur-es AsCom de mettre en pratique les compétences acquises dans l'accompagnement des personnes en situation de surdicécité et d'engranger de l'expérience sur le terrain. Le stage est organisé par l'UCBA.

Conformément au « Règlement concernant les mandats d'assistance en communication » de l'UCBA, les AsCom sont rémunéré-es à l'heure. En Suisse romande, l'UCBA est en passe de renforcer et de développer le système d'assistance en communication. Il s'agit d'une activité accessoire dont la nature et la fréquence dépendent des besoins des mandant-es. Elle peut donc varier considérablement.

Informations complémentaires

La formation d'assistance en communication dure vingt jours. Elle se compose de cinq modules qui se terminent chacun par une preuve d'acquisition de compétences. A la fin de la formation, un certificat d'assistante ou assistant en communication UCBA est remis aux participant-es. La prochaine formation débutera en septembre 2024, à Lausanne. Une séance d'information se déroulera le **jeudi 25 avril 2024** à l'UCBA, à Lausanne.

La formation d'assistance en communication de l'UCBA assure une solide qualification pratique qui permet de soutenir les personnes en situation de surdicécité. Ouverte à des personnes entendant et sourdes, elle n'exige aucune connaissance préalable. En cas d'intérêt, merci de consulter les liens suivants :

- [Formation](#) assistance en communication
- [Descriptif et détails](#) sur la formation d'assistance en communication
- [Inscription à la séance d'information](#) auprès de Francine Dupasquier
- [Informations sur le service spécialisé](#) en surdicécité
- [Portraits de trois personnes](#) en situation de surdicécité

 Estimation de l'Union centrale suisse pour le bien des aveugles (UCBA)